

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE  
ARRONDISSEMENT D'AUTUN  
CANTON DE SAINT-VALLIER  
**COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES**

Délibération du conseil municipal

SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022

Délibération n°2022\_88

Convocation du 5 décembre 2022

Thème : PETITE ENFANCE/ENFANCE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Quorum : 14

Nombre de conseillers présents : 18

Objet : Renouvellement de la convention intercommunale de partenariat pour l'accueil d'enfants "différents" dans les structures petite enfance et en accueil de loisirs

Nombre de votants : 24

L'an deux mil vingt-deux et le douze du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude LAGRANGE, Maire.

Sont présents : M. LAGRANGE, Mme PERRIN, Mme SEVIN, M. DEFACHELLE, Mme GRANDO, M. PICHARD, M. GRAS, Mme GILLOT, M. DE ABREU, M. PAQUAUX, Mme DOUHARD, M. JATOCHA, M. LABAUNE, M. TREUILLET, M. LOCTIN, Mme MAES Mme PRIET, M. ANDRÉ

Sont excusés : M. FOURRIER  
Mme RICHARD-PERROT  
Mme CARNOT qui a donné pouvoir à M. DE ABREU  
M. WACKENHEIM qui a donné pouvoir à M. DEFACHELLE  
Mme ZARÉBA qui a donné pouvoir à Mme GRANDO  
Mme FRÈRE qui a donné pouvoir à Mme PRIET  
Mme BRUNEL  
M. MARTIN qui a donné pouvoir à Mme PERRIN  
Mme ROUSSEAU qui a donné pouvoir à M. LAGRANGE

Secrétaire de séance : Madame Viviane PERRIN

RAPPORT PRESENTÉ PAR : V DOUHARD

L'action intercommunale a démarré en 2005 afin de proposer aux enfants « différents » la possibilité d'un accueil collectif, non médicalisé, ponctuel, dans un milieu ordinaire où ils peuvent côtoyer des enfants de leur âge. Cet accueil a lieu dans chacune des structures « petite enfance » des communes du bassin minier en présence de Mme TAILLEBOIS, éducatrice spécialisée.

En 2013, les membres du comité de pilotage se sont interrogés sur l'accueil des enfants plus âgés n'ayant pas de solution de placement en institution. Il a été décidé de proposer un accueil en structure de loisirs ; il a lieu au Moulin enchanté à Montceau-les-Mines.

La C.A.F. de Saône-et-Loire est un partenaire financier de cette action depuis 2011 pour les enfants de moins de 6 ans et depuis 2014 pour les enfants âgés de plus de six ans.

Le rapporteur propose de renouveler la convention de partenariat conclue avec sept communes du bassin minier pour la période courant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026. La convention précise les objectifs de l'action, les engagements de chaque commune, le financement, les instances de fonctionnement, sa durée et ses modalités de révision ou de résiliation

Sur proposition du rapporteur,

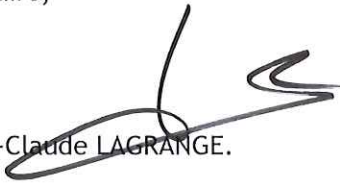
**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix POUR,**

- **Approuve** le renouvellement de la convention de partenariat relative à l'accueil des enfants « différents » conclue entre les sept communes du bassin minier pour la période courant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026 (document joint).
- **Autorise** le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents qui s'y rattachent.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Claude LAGRANGE.



Le secrétaire de séance,

Viviane PERRIN.



Transmis à la Sous-Préfecture le 22-12-2022  
Publié sur le site internet de la commune le 23-12-2022